
Organisation nouvelle des classes terminales et du baccalauréat 1995. Avec lettre du ministre aux élèves de seconde.

Numéro d'inventaire : 2012.03758

Auteur(s) : François Bayrou

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1993

Description : Feuilles simples agrafées.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Polycopié distribué aux élèves de seconde.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Calcul et mathématiques

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Terminale

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 14

LYCÉE D'ÉTAT MARGUERITE DE NAVARRE
ARRIVÉ LE

11 JUIN 1993

N° ALLECOM

République Française

Ministère de l'Éducation Nationale

116, rue de Grenelle - 75357 Paris 07 S P

Le Ministre

Aux élèves de seconde

Mademoiselle, Monsieur,

Comme je vous l'avais promis dans ma précédente lettre, je viens d'annoncer ce que sera le baccalauréat en 1995. Je souhaite, en effet, que vous disposiez de toutes les informations nécessaires avant de faire votre choix d'orientation pour la rentrée prochaine en classe de première.

Vous avez été nombreux à m'écrire pour me faire part de vos remarques et de vos réflexions de lycéens. Je vous remercie de cet échange qui m'a beaucoup apporté.

Je veux vous dire quels principes ont inspiré la définition de ce nouveau baccalauréat.

D'abord le principe d'une spécialisation progressive : en seconde, vous avez mieux évalué vos aptitudes et vos goûts. En première, vous allez choisir une voie, technologique, scientifique, littéraire ou économique. En terminale, à l'intérieur de cette voie, vous définirez votre spécialité et donc votre baccalauréat. Un choix d'options facultatives vous aidera à diversifier ce choix principal et à améliorer vos résultats à l'examen.

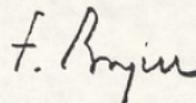
Ensuite, le principe d'une plus grande égalité des baccalauréats. Il n'est pas normal que l'excellence soit réservée à une seule série. Désormais toutes les séries offriront des voies de réussite.

Toutes les filières permettront d'accéder aux classes post-baccalauréat, aux IUT, à l'université. De nouvelles possibilités sont ouvertes : par exemple, les études médicales ne seront plus réservées exclusivement aux scientifiques, et les écoles supérieures de commerce s'ouvriront aussi aux littéraires.

L'organisation de la terminale vous aidera à vous perfectionner. Dans chacune des séries, le choix qui vous est offert vous apporte un horaire et des coefficients renforcés dans votre ou vos matières principales. Votre chef d'établissement et vos professeurs vous communiqueront le détail de ces horaires et de ces coefficients.

Je n'ai donc qu'un conseil à vous donner : choisissez ce que vous aimez. Ce sera la principale condition de votre succès.

Je vous assure, Mademoiselle, Monsieur, de mes sentiments attentifs. *et amicaux*.



François Bayrou

Ministère de l'Education nationale

D.I.C.

SOMMAIRE

**ORGANISATION NOUVELLE DES CLASSES TERMINALES
ET DU BACCALAUREAT 1995**

Bureau de presse

LYCÉE D'ÉTAT MARGUERITE DE NAVARRE
APPROUVÉ LE

Lundi 7 juin 1993

10 JUIN 1993

N° ALENÇON

I- TABLEAUX DES HORAIRES ET COEFFICIENTS :

1) Baccalauréat général :

- les séries (horaires et coefficients)
- les cycles (première et terminale)

2) Baccalauréats technologiques

- les cycles des diverses séries (horaires et coefficients)

II- FICHES ANALYTIQUES :

- les différentes terminales
- l'enseignement des langues vivantes
- les enseignements artistiques
- deux points particuliers

*Documents ministériels
et lettres aux professeurs
seront.*

CYCLE TERMINAL DE LA SERIE E

CLASSE DE PREMIERE	HORAIRE	CLASSE DE TERMINALE	HORAIRE	COEFFICIENT AU BACCALAUREAT
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
FRANCAIS	5 h	PHILOSOPHIE	8 h	5
		LETTRES	2 h	7
LANGUE VIVANTE 1	4 h	LANGUE VIVANTE 1	3 h	2
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	4 h	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	4 h	4
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	4 h	ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	4
L.V.2(ou langue régionale)	3 h	L.V.2 (ou langue régionale)	3 h	4
ou LATIN	4 h	ou LATIN ou GREC ANCIEN	3 h	4
ou GREC ANCIEN	4 h			
ou ARTS	4 h			
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2
MODULES	2 h	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE AU CHOIX :		
		L.V. 3(ou langue régionale) ^(c)	3 h	4
		ou GREC ANCIEN ou LATIN	3 h	4
		ou MATHÉMATIQUES	4 h	4
		ou ARTS	4 h	6
		Total enseignements obligatoires	27/28 h	
OPTIONS^(a)		OPTIONS FACULTATIVES		
L.V.2 (ou langue régionale)	3 h	L.V.2 (ou langue régionale)	3 h	1 ^(b)
L.V.3 (ou langue régionale)	3 h	L.V.3 (ou langue régionale)	3 h	1 ^(b)
LATIN	3 h	LATIN	3 h	1 ^(b)
GREC ANCIEN	3 h	GREC ANCIEN	3 h	1 ^(b)
MATHÉMATIQUES	4 h			
ARTS : pratique artistique et histoire des arts	4 h	ARTS : pratique artistique et histoire des arts	4 h	1 ^{(b)(d)}
Total enseignements obligatoires	27/28/29 h	FRANCAIS ^(e)		

(a) choix obligatoire d'une option en classe de première.

(b) seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

(c) peut être consacré à un renforcement dans une langue vivante choisie au titre de Langue Vivante 1 ou Langue Vivante 2

(d) dans le cas où l'élève cumule l'option "ARTS : pratiques artistiques et histoire des arts" avec l'enseignement "ARTS" le coefficient de l'option est porté à 2

(e) cet enseignement de français est destiné aux élèves qui souhaitent se représenter aux épreuves de français du baccalauréat.